



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : <b>CER-OPT59633-C217634</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur  <b>GAEC AROMA PLANTES</b> LA PARENTE 84390 SAULT  Activité principale: <b>PRODUCTEUR TRANSFORMATEUR</b>	3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle  <b>Bureau Veritas Certification France</b> Le Triangle de l'Arche 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX <b>FR-BIO-10</b>
4. Catégories de produits/activité	5. Définis comme
<b>Autres cultures fourragères</b> Sainfoin <b>Cueillette (PPAM)</b> Bourgeons, Tilleul, Pin sylvestre, Genévrier, Eglantier, Amandier, Noisetier, Noyer, Ronce, Sureau, Carotte et millepertuis et laurier, Résineux, Cyprès, Cèdre, Cynorhodon, prêle, absinthe, Cade <b>Divers PPAM</b> Aunée, Sarriette, Millepertuis, Menthe, Menthe douce, Marjolaine à coquille, Marjolaine sylvestre, Bleuets, Basilic, Livèche, Estragon, Laurier, Mélisse, Origan, Tilleul, Tanaisie, Camomille romaine, Grande camomille, Achillée, Armoise, Armoise annuelle, Fenouil, Pensée sauvage, Santoline, Menthe poivrée, Menthe bergamote, Olivier, Rose, Sauge sclarée, Romarin, Noyer, Hysope, Lavande Fine, Lavandin, Mélisse, Prêle, Thym, Buis, Cynorhodons, Frêne, Fumeterre, Sauge Officinale, héliochryse, Monarde, Sauge sclarée, sauge petite feuille, shiso perilla fructensens, Hysope Decombante, Géranium Rosa, Verveine Officinale, bleuets, réglisse, Loofa, Absinthe, Mélilot sauvage, Verveine citronnée, Arnica Pépinière de PPAM <b>Lavande</b> Lavande Fine / maillette / Diva / Matheronne / Aspic / Saralia / Carla / Bleue Lavandin Super/Grosso/Abrial/bleu <b>Lentilles</b>	Agriculture Biologique  Agriculture Biologique  Agriculture Biologique  Agriculture Biologique  Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 14/05/2021 au 31/03/2023	7. Date de contrôle: 10/05/2021
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <a href="https://certifie.bureauveritas.fr/bio/">https://certifie.bureauveritas.fr/bio/</a> ou par courriel à <a href="mailto:producteurbio@bureauveritas.com">producteurbio@bureauveritas.com</a> .  <b>Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b> <b>Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b>	

Paris La Défense, le : 06/07/2021  
Pour le Président, Laurent Croguennec





**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : <b>CER-OPT59633-C217634</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur  <b>GAEC AROMA PLANTES</b> LA PARENTE 84390 SAULT  Activité principale: <b>PRODUCTEUR TRANSFORMATEUR</b>	3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle  <b>Bureau Veritas Certification France</b> Le Triangle de l'Arche 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX <b>FR-BIO-10</b>
4. Catégories de produits/activité	5. Définis comme
<b>Marjolaine</b> Marjolaine / origan <b>Menthe poivrée</b>  <b>Millepertuis</b>  <b>Mélisse</b>  <b>Olives</b>  <b>Petit Epeautre</b>  <b>Prairies permanentes</b>  <b>Prairies temporaires</b>  <b>Romarin</b> Cineol, Verbenone <b>Sarriette annuelle</b>  <b>Sauge sclarée</b>	Agriculture Biologique  Agriculture Biologique

6. Période de validité : Du 14/05/2021 au 31/03/2023	7. Date de contrôle: 10/05/2021
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <a href="https://certifie.bureauveritas.fr/bio/">https://certifie.bureauveritas.fr/bio/</a> ou par courriel à <a href="mailto:producteurbio@bureauveritas.com">producteurbio@bureauveritas.com</a> .  <b>Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b> <b>Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b>	

Paris La Défense, le : 06/07/2021  
Pour le Président, Laurent Croguennec



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : <b>CER-OPT59633-C217634</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur  <b>GAEC AROMA PLANTES</b> LA PARENTE 84390 SAULT  Activité principale: <b>PRODUCTEUR TRANSFORMATEUR</b>	3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle  <b>Bureau Veritas Certification France</b> Le Triangle de l'Arche 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX <b>FR-BIO-10</b>
4. Catégories de produits/activité	5. Définis comme
<b>Thym</b> Thym thujanol, Thym linalol <b>Boissons</b> Sirops : fenouil, lavande, menthe, monarde, romarin, rose, sarriette, sureau, thym <b>Huiles essentielles</b> Et eau florale de Verveine citronnée Huiles essentielles : Absinthe, Armoise, Achillée Millefeuille, Cade, Camomille, Carotte Sauvage, Cèdre, Cyprès, Genévrier, Géranium rosat, Hélichryse, Hysope, Laurier, Lavande Fine, Lavande Maillette, Lavande Matheronne, Lavande diva, Lavande aspic, Lavandin Abrialis, Lavandin Grosso, Lavandin Super, Marjolaine, Menthe Poivrée, Menthe verte, Millepertuis, Monarde, Origan, Romarin, Shiso Perilla, Tanaisie, Pin laricio, Pin maritime, Pin noir, Pin Sylvestre, Romarin, Sentoline, Sarriette Vivace, Sauge officinale, Sauge Sclarée, Thym Linalol, Thym Carvacrol <b>Huiles et graisses d'origine végétale et animale</b> Huile d'olive <b>Produits de la meunerie</b> Farines : Petit Epeautre, Pois chiche, lentille Grains de Petit Epeautre, Lentilles, Pois chiche  <b>Opération de façonnage réalisée pour un tiers</b>  Distillation à façon de PPAM	Agriculture Biologique  Agriculture Biologique  Agriculture Biologique    Agriculture Biologique  Agriculture Biologique   Process conforme au mode de production biologique
6. Période de validité : Du 14/05/2021 au 31/03/2023	7. Date de contrôle: 10/05/2021
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <a href="https://certifie.bureauveritas.fr/bio/">https://certifie.bureauveritas.fr/bio/</a> ou par courriel à <a href="mailto:producteurbio@bureauveritas.com">producteurbio@bureauveritas.com</a> .  <b>Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b> <b>Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b>	

Paris La Défense, le : 06/07/2021  
Pour le Président, Laurent Croguennec



**Document justificatif établi conformément à l'article 29, paragraphe 1  
du règlement (CE) n°834/2007 relatif à l'Agriculture Biologique**

1. Numéro du certificat : <b>CER-OPT59633-C217634</b>	
2. Nom et adresse de l'opérateur <b>GAEC AROMA PLANTES</b> LA PARENTE 84390 SAULT  Activité principale: <b>PRODUCTEUR TRANSFORMATEUR</b>	3. Nom, adresse et n° de code de l'organisme de contrôle <b>Bureau Veritas Certification France</b> Le Triangle de l'Arche 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX <b>FR-BIO-10</b>
4. Catégories de produits/activité	5. Définis comme
<b>Divers PPAM</b> Hélychrise <b>Lavande</b> Lavande Diva <b>Lavandin</b> Lavandin Super <b>Petit Epeautre</b> lot 71 - C2 si récolté à partir du 13/08/2021	Produit en Conversion  Produit en Conversion  Produit en Conversion  Produit en Conversion

6. Période de validité : Du 14/05/2021 au 31/03/2023	7. Date de contrôle: 10/05/2021
8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008, et le cas échéant du cahier des charges français homologué par arrêté du 05 janvier 2010, et conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités. Ce certificat, émis à la date précisée ci-dessous, peut être suspendu, retiré, modifié. Sa validité peut être vérifiée à tout moment sur le site <a href="https://certifie.bureauveritas.fr/bio/">https://certifie.bureauveritas.fr/bio/</a> ou par courriel à <a href="mailto:producteurbio@bureauveritas.com">producteurbio@bureauveritas.com</a> .  <b>Présence de productions végétales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b> <b>Présence de productions animales conventionnelles sur l'exploitation : Non</b>	

Paris La Défense, le : 06/07/2021  
Pour le Président, Laurent Croguennec

